



Document d'orientation présenté par

Accès pour tous:

## Réformer l'aide financière aux étudiants au Canada



CASA | ACAE

Canadian Alliance of Student Associations  
Alliance canadienne des associations étudiantes

# Préparé par :

---

**Fahim Rahman**

University of Alberta Students' Union

**Rosanne Waters**

Alliance canadienne des associations étudiantes

# Table of Contents

---

- 3 Principes de l'ACAE
- 4 L'approche adoptée par l'ACAE pour éliminer les obstacles financiers
- 5 Contexte
  - 5 Aperçu des programmes d'aide financière aux étudiants du Canada
- 6 Aperçu des politiques et arguments de l'ACAE
  - 6 Le Programme d'aide aux étudiantes de niveau postsecondaire (PAEP)
  - 8 Élargir la portée des bourses canadiennes pour étudiants et les améliorer
  - 9 Créer une bourse pour les étudiants des cycles supérieurs ayant des besoins financiers importants
  - 11 Soutenir les étudiants handicapés
  - 14 S'assurer que les prêts du PCPE augmentent en fonction des besoins des étudiants
  - 15 Décaissement rapide de l'aide financière aux étudiants
  - 15 Réduire le taux d'intérêt des prêts d'études publics
  - 16 Séparation des taux d'intérêt publics et privés sur les prêts d'études canadiens
  - 17 Créer un mécanisme d'appel efficace
  - 18 Période de non remboursement libre d'intérêt
  - 19 Aide au remboursement
- 22 Résumé des changements proposés

# Principes de l'ACAE

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) défend l'éducation postsecondaire auprès du gouvernement fédéral. Nous croyons que les diplômés des écoles polytechniques, des collèges et des universités acquièrent au cours de leurs études postsecondaires des compétences qui leur seront utiles toute leur vie, compétences dont ils feront profiter la société canadienne de multiples façons, à titre de membres de la population active du Canada.

**« Malgré son importance pour la société canadienne, les données soutiennent le constat selon lequel de trop nombreux Canadiens sont écartés des études postsecondaires (EP), incluant les personnes handicapées, les étudiants provenant de familles à faible revenu et les Autochtones. »**

Les études postsecondaires permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour faire face aux nombreux enjeux de notre société. La plupart des industries de l'économie canadienne ont besoin de travailleurs ayant poursuivi des études postsecondaires et l'ACAE reconnaît l'importance des études supérieures pour offrir aux Canadiens une vie stimulante.

Malgré son importance pour la société canadienne, les données soutiennent le constat selon lequel de trop nombreux Canadiens sont écartés des études postsecondaires (EP), incluant les personnes handicapées, les étudiants provenant de familles à faible revenu et les Autochtones. Les EP au Canada ouvrent la porte à de nombreuses possibilités, mais elles ne sont pas accessibles à tous.

À cette fin, l'ACAE propose une vision des EP reposant sur quatre piliers, soit l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et l'innovation. L'accès aux études supérieures, en tant que service public utile à la société, est essentiel, mais cet accès repose forcément sur le caractère abordable de l'éducation. De nombreuses personnes ne peuvent plus suivre d'études postsecondaires en raison de la hausse rapide des coûts de cette formation. Enfin, pour que

les établissements d'enseignement postsecondaire puissent offrir des expériences stimulantes aux étudiants, ils doivent constamment innover afin de proposer une éducation de grande qualité.

Ces principes fondateurs sous-tendent l'approche qu'adopte l'ACAE pour faire tomber les obstacles économiques aux EP. En particulier, l'ACAE juge que:

- tous les Canadiens doivent bénéficier d'un système d'enseignement postsecondaire accessible et abordable;
- un accès à grande échelle aux études postsecondaires est essentiel à une société plus équitable;
- un Canadien qui souhaite poursuivre des études postsecondaires ne doit pas avoir à renoncer à son projet pour des raisons financières;
- à la lumière de sa longue tradition de financement direct aux établissements d'enseignement et d'aide financière aux étudiants, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans l'amélioration de l'accessibilité et de l'abordabilité des études postsecondaires pour tous les Canadiens;
- lorsqu'il existe des obstacles systémiques, plus particulièrement pour les groupes historiquement sous-représentés, l'aide financière ciblée est à la fois nécessaire et judicieuse;
- les bourses directes fondées sur les besoins constituent le meilleur mécanisme pour améliorer l'accès aux EP et aider les étudiants;
- aucun étudiant ne devrait contracter une lourde dette pour poursuivre des EP;
- tous les étudiants du Canada devraient avoir accès à un système d'aide financière progressive qui est compréhensible et convivial, et qui leur permet d'obtenir le financement auquel ils ont droit, au moment où ils en ont besoin.

# L'approche adoptée par l'ACAE pour éliminer les obstacles financiers

D'importants investissements sont réalisés dans les EP au niveau provincial et fédéral, chaque année. Au niveau fédéral, le gouvernement a engagé 12 milliards de dollars dans les EP en 2013-2014<sup>1</sup>. Les investissements fédéraux annuels dans les EP sont principalement réalisés au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, du soutien à la recherche, de divers programmes de crédits d'impôt et du système fédéral d'aide financière aux étudiants. L'ACAE défend plusieurs dossiers liés à l'amélioration de l'aide financière aux étudiants, car il s'agit d'un mécanisme important pour favoriser l'accès aux EP pour tous les Canadiens.

« L'ACAE trace les grandes lignes d'un système d'aide financière qui permet à tous les Canadiens d'accéder aux études supérieures, peu importe leur revenu familial ou leurs origines. »

Même si ce rapport porte sur les obstacles financiers aux EP, il importe de reconnaître que ces obstacles comportent de multiples facettes et peuvent être de nature financière et non financière. Les obstacles non financiers comprennent la qualité de l'éducation primaire et secondaire, le niveau d'éducation des parents, l'exposition aux possibilités de suivre des EP et la connaissance de ces possibilités, et les obstacles systémiques que vivent les communautés marginalisées, entre autres facteurs. Le présent rapport ne vise pas à minimiser l'importance de ces obstacles non financiers et l'ACAE s'attache à trouver des solutions qui permettront d'éliminer tous les obstacles aux EP au Canada.

En mettant l'accent sur les obstacles financiers aux EP, l'ACAE trace les grandes lignes d'un système d'aide financière qui permet à tous les Canadiens d'accéder aux études supérieures, peu importe leur revenu familial ou leurs origines. Certains outils favorisent l'accessibilité aux études et les rendent plus abordables, mais d'autres réformes aideront de plus en plus de Canadiens à récolter les fruits d'un robuste système postsecondaire.

Tout au long du présent rapport, l'ACAE propose plusieurs politiques et modifications qui pourraient améliorer le système d'aide financière fédéral actuel. En particulier:

- S'assurer qu'une aide financière pour les études postsecondaires est offerte aux Autochtones du Canada et respecter le rôle des Premières Nations et des Inuits dans la gestion du financement versé au niveau communautaire.
- Éliminer les obstacles auxquels font face les étudiants handicapés en prévoyant des programmes d'aide financière plus souples.
- Réformer le Programme canadien de bourses aux étudiants pour assurer une distribution plus diversifiée et un accès élargi aux étudiants des cycles supérieurs.
- Un système d'aide financière reposant sur des règles simples, justes et compréhensibles, et dans lequel tous les emprunteurs s'y retrouvent.
- Des prêts d'études bonifiés qui reflètent la hausse du coût de la vie et qui sont versés au moment où les étudiants en ont besoin.
- La création de mécanismes d'appel clairs concernant les décisions rendues en matière d'aide financière.
- Un système d'aide financière qui n'impose pas de coûts excessifs aux étudiants des cycles supérieurs, grâce à l'amélioration continue des processus de remboursement des prêts.



# Contexte

## Aperçu des programmes d'aide financière aux étudiants du Canada

L'aide financière aux étudiants au Canada est le fruit d'un effort conjoint entre les gouvernements fédéral et provinciaux, visant à s'assurer que les étudiants du Canada ont accès aux études supérieures. Les programmes d'aide financière appuient les objectifs d'améliorer les perspectives des étudiants, de faciliter la mobilité sociale et de développer les compétences et la productivité de la main-d'œuvre canadienne.

« Le Programme d'aide au remboursement vient maintenant en aide à près de 366 000 étudiants. »

Les dépenses fédérales consacrées à l'aide financière sont administrées par le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) sous forme de prêts remboursables, de bourses non remboursables et d'aide au remboursement. Dans la catégorie de l'aide financière remboursable, le PCPE a permis de verser plus de 2,7 milliards de dollars en prêts à 491 400 étudiants à temps plein et à 11 300 étudiants à temps partiel, partout au Canada en 2013-2014, les années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données<sup>2</sup>.

Les bourses canadiennes pour étudiants (BCE) aident les étudiants provenant de familles à revenu faible et moyen à couvrir les coûts d'une formation postsecondaire en versant une aide non remboursable. Le décaissement des bourses a commencé en 2009-2010, avec 350 millions de dollars versés dans la première année du programme à plus de 295 000 étudiants des collèges, écoles polytechniques et étudiants de premier cycle universitaire<sup>3</sup>. Le programme vient maintenant en aide à près de 366 000 étudiants<sup>4</sup>. Le budget fédéral de 2016 annonçait une hausse bienvenue de 50 % de la valeur des bourses non remboursables.

Le Programme d'aide au remboursement (PAR) vise à aider les détenteurs de prêts qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts du PCPE. Le seuil de revenu à partir duquel les titulaires d'un prêt doivent commencer à le rembourser a été relevé dans le budget de 2016 à 25 000 \$ pour une personne seule; le revenu minimum exigé pour commencer à effectuer un remboursement augmente avec la taille de la famille. Au-dessus des seuils de revenu minimaux, le PAR garantit que les remboursements ne dépassent pas 20 % des revenus. Les étudiants doivent présenter une demande dans le cadre du PAR et ceux qui sont admissibles peuvent voir leurs paiements réduits, voire même annulés. Plus de 256 000 titulaires d'un prêt du PCPE ont eu recours au PAR en 2014-2015<sup>5</sup>.

### Le gouvernement a augmenté les bourses aux étudiants par 50 %

avant le budget 2016

**\$2,000**

après le budget 2016

**\$3,000**

Le gouvernement fédéral a également créé un programme d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui s'adresse aux Premières Nations et aux Inuits, dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire (PAEP). Le financement versé en vertu de ce programme vise à couvrir les frais de scolarité, les livres, les déplacements et d'autres dépenses liées au coût de la vie.

2 *PCPE Rapport annuel 2013-2014* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, avril 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2014.html>; *Rapport statistique : PCPE 2013-2014* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, avril 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/statistique-2014.html>

3 *PCPE Rapport annuel 2010-2011* (Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2012). Consulté en ligne : <http://www12.esdc.gc.ca/sgpe-pmps/p.5bd.2t.1.3ls@-eng.jsp?pid=6436>.

4 *PCPE Rapport annuel 2014-2015* (Emploi et Développement social Canada, 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2015.html>

5 *PCPE Rapport annuel 2014-2015* (Emploi et Développement social Canada, 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2015.html>

# Aperçu des politiques et arguments de l'ACAE

L'ACAE défend plusieurs politiques en matière d'aide financière aux étudiants, dans le but de rendre les études supérieures accessibles et abordables pour tous les Canadiens, incluant les groupes historiquement sous-représentés dans les établissements d'enseignement post-

secondaire. Les politiques de l'ACAE visant à favoriser l'accessibilité et l'abordabilité des études postsecondaires grâce à un système d'aide financière amélioré sont décrites dans les sections suivantes du présent rapport.

## Le Programme d'aide aux étudiantes de niveau postsecondaire (PAEP)

Les Autochtones forment le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide. Entre 1971 et 2001, la population autochtone a augmenté de 322 % par rapport à 37 % pour la population non autochtone<sup>6</sup>. La tendance se poursuit aujourd'hui. Entre 2006 et 2011, la population autochtone a augmenté de 20 %, alors que la population non autochtone n'a cru que de 5,2 % au cours de la même période<sup>7</sup>.

« Même si la population des jeunes Autochtones inscrits âgés de 15 à 30 ans a augmenté de 30 % de 2004 à 2014, le financement du PAEP n'a augmenté que de 13 % au cours de la même période. »

Les statistiques montrent que les Autochtones du Canada continuent d'être confrontés à des obstacles aux études postsecondaires. Selon Statistique Canada, près de 10 % des Autochtones détenaient un diplôme universitaire en 2011, par rapport à environ 27 % pour l'ensemble de la population canadienne<sup>8</sup>. Plusieurs raisons expliquent cette situation<sup>9</sup>. Premièrement, l'héritage des obstacles historiques qui visaient l'assimilation culturelle des Autochtones. En plus de l'expérience trauma-

tisante vécue par de nombreux enfants et de nombreuses familles autochtones soumis au système des pensionnats<sup>10</sup>, la Loi sur les Indiens leur interdisait l'accès aux études postsecondaires, à moins de renoncer à leur statut, à leurs droits et à leur identité<sup>11</sup>.

En ce qui concerne particulièrement la question du financement des EP des membres des Premières Nations signataires des traités, l'offre de ressources financières par les gouvernements fédéraux successifs n'a pas suivi la croissance de cette population, ni la demande. La croissance du PAEP, le principal mécanisme de financement des étudiants autochtones et inuits, a été plafonné à 2 % de 1996 jusqu'au budget de 2017, obligeant ainsi ses administrateurs à répartir des ressources déjà limitées entre un nombre de plus en plus élevé d'étudiants. Même si la population des jeunes Autochtones inscrits âgés de 15 à 30 ans a augmenté de 30 % de 2004 à 2014, le financement du PAEP n'a augmenté que de 13 % au cours de la même période<sup>12</sup>.

L'administration locale du financement de l'éducation des Premières Nations est essentielle pour surmonter les obstacles culturels, sociaux, géographiques et historiques uniques

6 *Notre priorité la plus haute : L'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada* (Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, 12 février 2010). Consulté en ligne : <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/39-1/AANO/rapport-6>

7 *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits* (Ottawa : Statistique Canada, septembre 2016). Consulté en ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>

8 *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada* (Ottawa : Statistique Canada, septembre 2016). Consulté en ligne : [http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003\\_3-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003_3-fra.cfm)

9 R.A. Malatest & Associates Ltd., *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris; Collection de recherches du millénaire no 8* (Montréal : Fondation canadienne des bourses du millénaire, 2004). Consulté en ligne : <http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/Autochtones-PS-janv04.pdf>

10 *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015)*. Consulté en ligne : [http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French\\_Exec\\_Summary\\_web\\_revised.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf)

11 *Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation* (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015), 25. Consulté en ligne : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Principes%20de%20la%20verite%20et%20de%20la%20reconciliation.pdf>

12 *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire – Données* (Ottawa : Bureau du directeur parlementaire du budget, mai 2016). Consulté en ligne : [http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE\\_EN.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE_EN.pdf)



auxquels ont été confrontés les Premières Nations, les Métis et les Inuits en ce qui a trait à la poursuite d'études supérieures. Le rapport intitulé Facteurs influençant le recours aux programmes d'aide financière aux études par les jeunes autochtones soulignait l'importance de développer la capacité des communautés à tisser un lien entre les jeunes et les études postsecondaires, et révélait que le soutien structurel inadéquat ou trop faible reliant les communautés des Premières Nations avec des sources d'information externes sur les EP et la méfiance résiduelle envers la bureaucratie et les institutions non autochtones influent sur la perception de ces populations à l'égard du financement et des programmes du gouvernement<sup>13</sup>. Cependant, même si les conseils de bande des Premières Nations sont chargés d'administrer le PAEP, ils ne disposent d'aucun budget administratif pour couvrir les associés à cette activité, et ne reçoivent aucune aide pour former ceux qui administrent les fonds et qui peuvent proposer aux étudiants d'autres formes d'aide financière.

**« Le sous financement du PAEP pendant des décennies fait en sorte que la contribution par étudiant est bien en-deçà des coûts réels. »**

L'ACAE considère que le retrait, dans le budget fédéral de 2017, du plafond imposé au PAEP et l'investissement de 90 millions de dollars sur deux ans dans le programme constitue un pas important vers la concrétisation de l'obligation du gouvernement fédéral de soutenir tous les étudiants autochtones et inuits admissibles. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Comme l'a récemment souligné l'Assemblée des Premières Nations (APN), le sous-financement du PAEP pendant des décennies fait en sorte que la contribution par étudiant est bien en-deçà des coûts réels. L'APN demande une augmentation de la contribution par étudiant à 17 307 \$, au lieu du montant actuel établi à 13 407 \$. L'ACAE appuie cette demande et continuera de défendre l'objectif de réduire l'arriéré du PAEP qui s'est accumulé pendant ces nombreuses années où la hausse du financement du programme était plafonnée à 2 %. Pour promouvoir l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants autochtones, l'ACAE souligne l'importance de ce qui suit:

- » Reconnaître l'EP comme un droit pour les membres des nations signataires des traités, lorsque des promesses en matière d'éducation ont été formulées dans le texte des traités, les documents connexes et l'histoire orale des parties concernées.
- » Le gouvernement fédéral doit éliminer l'arriéré du PAEP causé par le plafonnement à 2 % de l'augmentation du financement du programme, et financer pleinement le programme à partir de maintenant.
- » S'assurer que l'aide financière destinée à tous les étudiants autochtones et inuits admissibles soit fondée sur les coûts réels des frais de scolarité et des frais de subsistance, indexés annuellement pour refléter l'augmentation de ces dépenses.
- » Financement versé par le gouvernement fédéral aux conseils de bande pour l'administration du PAEP.
- » Création d'une aide financière spéciale pour les Métis et Premières Nations hors réserve.
- » Financement adéquat des établissements d'études supérieures autochtones.

### Ceux et celles avec un diplôme postsecondaire

Peuple autochtone

10%

Population totale au Canada

27%



## Élargir la portée des bourses canadiennes pour étudiants et les améliorer

Même si les bourses canadiennes pour étudiants (BCE) visent à « augmenter les taux de participation et d'achèvement de l'éducation postsecondaire, surtout parmi les groupes sous-représentés »<sup>14</sup>, l'incidence de ces bourses pourrait être améliorée si l'on en élargissait la portée.

« Le fait de ne recourir qu'aux seuils de revenus pour déterminer l'admissibilité à une bourse signifie que certains étudiants ayant besoin d'une aide financière ne peuvent pas bénéficier de ce type d'aide non remboursable. »

Auparavant, les bourses étaient versées par le gouvernement fédéral en fonction de l'évaluation des besoins de l'étudiant; en vertu des BCE, un étudiant est admissible à une bourse en fonction de seuils de revenu progressifs. Cependant, le fait de ne recourir qu'aux seuils de revenus pour déterminer l'admissibilité à une bourse signifie que certains étudiants ayant besoin d'une aide financière ne peuvent pas bénéficier de ce type d'aide non remboursable. Par exemple, un étudiant provenant d'une région où le revenu moyen est élevé, et où le coût de la vie est par conséquent élevé, risque de ne pas obtenir une aide suffisante dans le cadre des BCE.

Même si cette approche est pratique pour les administrateurs, l'ACAE s'oppose à l'utilisation des classifications de revenu en tant qu'unique déterminant de l'admissibilité aux BCE. L'ACAE juge que les bourses d'études doivent servir à améliorer l'accès de tous

les groupes sous-représentés, en plus des étudiants dont les besoins sont importants, et à éviter l'accumulation de dettes d'études déraisonnables et insurmontables. Le fait de ne miser que sur la classification du revenu écarte de trop nombreux étudiants dont la capacité de poursuivre des études supérieures dépend des bourses.



- » L'ACAE recommande également de cibler les groupes sous-représentés et les étudiants dont les besoins financiers sont importants grâce à décaissement plus diversifié des BCE.
- » L'ACAE croit que les BCE devraient être indexées à la composante « éducation » de l'indice des prix à la consommation (IPC), afin de protéger le pouvoir d'achat des étudiants bénéficiant d'une bourse, et ce, pendant toute leur période d'admissibilité.

## Créer une bourse pour les étudiants des cycles supérieurs ayant des besoins financiers importants

Le bien-être économique et social des pays développés est en grande partie relié à leur capacité d'optimiser le capital humain de leurs populations respectives<sup>15</sup>. Même si le Canada excelle dans la promotion des études postsecondaires, le taux de diplomation aux cycles supérieurs est considérablement plus faible ici que dans d'autres pays comparables, comme les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande<sup>16</sup>.

Le gouvernement fédéral soutient les étudiants des cycles supérieurs essentiellement par le truchement de programmes de bourses axés sur le mérite. Les bourses versées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) permettent aux étudiants les plus prometteurs aux niveaux de la maîtrise, du doctorat et du postdoctorat de bénéficier d'un financement pour poursuivre leur formation. Même s'il s'agit d'une source précieuse, seuls les étudiants qui participent à des programmes de recherche (plutôt que professionnels) sont admissibles à une bourse du CRSH, du CRSNG et des IRSC (collectivement appelés les trois organismes subventionnaires). La nature sélective de ce financement écarte donc un grand nombre d'étudiants des cycles supérieurs.

« Le taux de diplomation aux cycles supérieurs est considérablement plus faible ici que dans d'autres pays comparables, comme les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande. »

Les frais de scolarité des programmes professionnels et d'études supérieures ont augmenté de façon constante au cours des dernières années<sup>17</sup>. Les étudiants au premier cycle, qui sont ceux qui devront décider ou non de poursuivre

re des études supérieures, doivent également assumer un fardeau financier qui s'alourdit sans cesse. Parmi ceux qui ont terminé leurs études avec une dette en 2015, par exemple, les titulaires d'un baccalauréat avaient accumulé une dette moyenne de plus de 26 000 \$<sup>18</sup>. Cette dette limite non seulement la probabilité que ces étudiants poursuivent des études aux cycles supérieurs, mais les données laissent entendre qu'il existe également un lien entre le financement et les taux de diplomation pour ceux qui entament de telles études. Le financement insuffisant des programmes d'études supérieures est lié à un taux d'attrition élevé<sup>19</sup>.



### LES DIPLÔMÉS D'ÉTUDES

DE PREMIER CYCLE  
avec la dette étudiante doivent

**26 000 \$**  
■ en moyenne ■



15 *Momentum: The 2008 Report on University Research and Knowledge Mobilization* (Association des universités et collèges du Canada, mai 2008). Consulté en ligne : <http://www.aucc.ca/media-room/publications/momentum-the-2008-report-on-university-research-and-knowledge-mobilization/>.

16 *How Canada Performs; PhD Graduates* (Conference Board du Canada, 2013). Consulté en ligne : <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/education/phd-graduates.aspx>

17 *Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade, 2016-2017* (Ottawa : Statistique Canada, 2016). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160907/dq160907a-fra.htm>

18 *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année : Rapport général* (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015). Consulté en ligne : [http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC\\_2015\\_Graduating\\_Master\\_Report\\_French.pdf](http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf)

19 Rosanna Tamburri, « The PhD is in need of revision », *University Affairs* (6 février 2013). Consulté en ligne : <http://www.universityaffairs.ca/features/feature-article/the-phd-is-in-need-of-revision/>; *Survey on Doctoral Completion Time, Final Report* (Queen's University: School of Graduate Studies, mai 2013). Consulté en ligne : <http://www.queensu.ca/sgs/sites/webpublish.queensu.ca.sgswww/files/files/Faculty-degree%20completion/TTC%20Survey%20Final%20report.pdf>

En 2009, le gouvernement fédéral a introduit les BCE, qui ne sont offertes qu'aux étudiants des collèges et du premier cycle. L'ACAE s'inquiète du fait qu'il n'existe aucun programme de bourses national pour aider les étudiants des cycles supérieurs qui ont des besoins financiers élevés. Les données indiquent que la dette constitue un obstacle qui freine la poursuite des études supérieures au Canada, au détriment des perspectives individuelles et des avantages que représente pour la société une population active hautement éduquée. Cette situation est particulièrement préoccupante car elle constitue un frein aux études supérieures pour les étudiants à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés.

**« L'ACAE s'inquiète du fait qu'il n'existe aucun programme de bourses national pour aider les étudiants des cycles supérieurs qui ont des besoins financiers élevés. »**

- » L'ACAE demande que les fonds des BCE soient également offerts à tous les étudiants des cycles supérieurs admissibles.
- » L'ACAE juge également que les fonds des BCE destinés aux étudiants des cycles supérieurs devraient tenir compte des disparités du coût de la vie entre les communautés d'étude.

## Soutenir les étudiants handicapés

Les Canadiens handicapés font face à des obstacles particulièrement difficiles à surmonter en ce qui a trait à la poursuite et à l'achèvement d'études postsecondaires. Selon Statistique Canada, « alors que 27 % des Canadiens de 25 à 64 ans sans incapacité détenaient un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à celui-ci, la proportion de personnes ayant une incapacité s'établissait à 14 % »<sup>20</sup>. Les obstacles aux EP peuvent avoir des répercussions durables sur les possibilités de carrière et la rémunération<sup>21</sup>. Les données qui montrent que « les personnes ayant une incapacité qui possédaient un haut niveau de scolarité étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi que celles qui avaient fait des études moins avancées »<sup>22</sup> soulignent l'importance de l'accès aux EP.

**« Les éducations postsecondaires sont souvent plus coûteuses pour les étudiants handicapés, pour diverses raisons, incluant le coût des accommodements, équipements et services requis, la nécessité d'étaler leur formation sur une plus longue période et les obstacles au travail à temps partiel. »**

On a observé certaines améliorations au cours des dernières années. Les étudiants handicapés sont plus nombreux que jamais à poursuivre des études postsecondaires<sup>23</sup> et Statistique Canada a constaté en 2012 que les Canadiens avec ou sans incapacités obtiennent des diplômes de niveau collégial à peu près dans les mêmes proportions<sup>24</sup>. Le nombre de bourses pour étudiants ayant une incapacité permanente versées en 2014-2015 a augmenté de 8,1 % par rapport à l'année

précédente, ce qui laisse entendre que les étudiants sont mieux informés des options de financement des EP et y ont davantage accès<sup>25</sup>.

### Pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 avec un diplôme universitaire

#### Canadiens handicapés

14%

#### Tous les Canadiens

27%

Même si ces tendances sont encourageantes, il n'en reste pas moins que la poursuite d'études postsecondaires s'accompagne de pressions financières importantes et uniques pour les étudiants handicapés. Les EP sont souvent plus coûteuses pour les étudiants handicapés, pour diverses raisons, incluant le coût des accommodements, équipements et services requis, la nécessité d'étaler leur formation sur une plus longue période<sup>26</sup> et les obstacles au travail à temps partiel. Selon Statistique Canada, 30 % des étudiants handicapés ont révélé qu'il leur fallait plus de temps pour terminer leur niveau de formation<sup>27</sup>. Un rapport du Sénat souligne que 16 % des étudiants handicapés ont quitté l'école avant de terminer leur formation, alors que près d'un tiers de ces étudiants ont réduit leur nombre de cours. En outre, le rapport indique que « 19,7 % des

20 Rubab Arim, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 13 mars 2015). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

21 Rubab Arim, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 13 mars 2015). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

22 Matthew Till, Tim Leonard, Sebastian Yeung et Gradon Nicholls, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 3 décembre 2015). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

23 *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, décembre 2011), 29. Consulté en ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/committee/41/soci/rep/rep06dec11-f.pdf>

24 Rubab Arim, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 13 mars 2015). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

25 *PCPE Rapport annuel 2014-2015* (Emploi et Développement social Canada, 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developoppement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2015.html>

26 *Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire : Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées* (Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire, 2012). Consulté en ligne : [http://www.neads.ca/fr/nor/c/eag/eag\\_fr.pdf](http://www.neads.ca/fr/nor/c/eag/eag_fr.pdf); Kelly L. Woods, Marjorie Cook, Lindsay DeClou et Ursula McCloy, *Réussir malgré une incapacité : facteurs influant sur la durée des études des diplômés ayant une incapacité* (Toronto: Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2013), 17-18. Consulté en ligne : [http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Succeeding\\_with\\_disabilities\\_FR.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Succeeding_with_disabilities_FR.pdf)

27 Rubab Arim, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 13 mars 2015). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm>

jeunes handicapés âgés de 15 à 24 ans ont dû s'absenter de l'école pendant une longue période à cause de leur incapacité »<sup>28</sup>. Ces facteurs contribuent à un taux de diplomation global plus faible et à des coûts plus élevés.

**« 16 % des étudiants handicapés ont quitté l'école avant de terminer leur formation, alors que près d'un tiers de ces étudiants ont réduit leur nombre de cours. »**

Pour remédier à ces problèmes, le PCPE offre la bourse pour étudiants ayant une incapacité, directe et non remboursable, d'une valeur de 2 000 \$ par année. Même s'il s'agit d'une importante source de financement, la valeur de cette bourse n'a pas augmenté depuis son introduction, en 2009, contrairement à d'autres options de la BCE, dont la valeur a augmenté et les seuils d'admissibilité ont été élargis dans les budgets fédéraux de 2016 et 2017.

La définition « d'incapacité permanente » fournie dans le PCPE présente un défi additionnel pour de nombreux étudiants. Le programme précise qu'il s'agit « d'une limitation fonctionnelle causée par un état d'incapacité physique ou mentale qui réduit la capacité d'une personne de mener les activités quotidiennes nécessaires pour participer à des études de niveau postsecondaire ou au marché du travail et dont la durée prévue est la durée de vie probable de celle-ci »<sup>29</sup>. Cette définition est importante car elle détermine l'admissibilité à la BCE pour les étudiants ayant une incapacité permanente ainsi qu'à la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services, qui prévoit jusqu'à 8 000 \$ pour l'achat des équipements et services nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires. Malheureusement, cette définition impose un seuil très élevé qui est restrictif et difficile à atteindre pour de nombreux étudiants, particulièrement ceux dont l'incapacité est épisodique ou ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale.

En opposition à la définition du PCPE, l'Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire (NEADS)

recommande aux fournisseurs de services aux personnes handicapées d'utiliser une définition plus souple de l'invalidité et explique que « les questions relatives à la condition des personnes handicapées sont complexes. Elles comportent souvent de multiples facettes et il faut les aborder avec souplesse et créativité pour trouver des mesures d'adaptation efficaces. De plus, une solution efficace pour une personne peut ne pas convenir à une autre. Faire preuve de souplesse, c'est être capable de suivre les lignes directrices tout en prenant en considération la situation et les particularités de chaque personne. » Les auteurs recommandent également « d'éviter de définir l'incapacité de façon rigide et de limiter l'application des politiques aux personnes qui souffrent d'une incapacité permanente puisque certaines incapacités – comme les affections chroniques ou les maladies mentales – sont épisodiques. Même si elles ne se manifestent pas en permanence, certaines incapacités peuvent tout de même exiger des mesures d'adaptation »<sup>30</sup>. Une révision de la définition du PCPE aiderait à répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants qui doivent surmonter des obstacles financiers aux EP liés à un handicap ou un problème de santé mentale.



28 *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, décembre 2011), 29. Consulté en ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf>

29 *Demande de Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente* (Emploi et Développement social Canada). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/education/prestations-invalidite-grave-permanente.html>

30 *Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire : Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées* (Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire, 2012). Consulté en ligne : [http://www.neads.ca/fr/norc/eag/eag\\_fr.pdf](http://www.neads.ca/fr/norc/eag/eag_fr.pdf)

Enfin, notons l'absence d'options de congés pour motifs médicaux prévus pour les étudiants qui ont recours à l'aide financière du PCPE. Cette option aiderait de nombreux étudiants, et tout particulièrement les étudiants handicapés et ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale et doivent interrompre temporairement leurs études. Dans le cadre des règles actuelles, un étudiant détenant des prêts qui cesse ses études a droit à une période de non-remboursement de six mois, pendant laquelle il n'est pas tenu de rembourser ses prêts; par contre, les intérêts continuent de s'accumuler. Après cette période de six mois, les remboursements reprennent. Le gouvernement offre le Programme d'aide au remboursement (PAR) pour venir en aide aux étudiants dont le revenu est inférieur à 25 000 \$; en outre, le PAR propose des options particulières aux étudiants handicapés. Cependant, le programme n'est pas conçu pour répondre aux besoins des étudiants qui interrompent leurs études pendant un an ou deux pour des raisons de santé, mais qui ont pleinement l'intention de les terminer.

Pour éliminer les obstacles financiers aux EP des étudiants handicapés, l'ACAE recommande ce qui suit :

- » **Le gouvernement fédéral devrait augmenter la valeur de la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente de 50 %, conformément aux récents changements apportés à la BCE, et relier la valeur future de la bourse à l'indice des prix à la consommation.**
- » **Le PCPE devrait revoir sa définition « d'incapacité permanente », en consultation avec les intervenants, pour s'assurer qu'elle répond mieux aux besoins variés des étudiants, incluant les étudiants handicapés, ceux qui souffrent de maladie chronique ou de conditions épisodiques, et ceux qui ont des problèmes de santé mentale.**
- » **Le PCPE devrait offrir une option de congé pour motifs médicaux d'au moins deux ans, permettant ainsi aux emprunteurs d'interrompre temporairement leurs études pour des raisons de santé, sans remboursement de prêts et sans cumul d'intérêts. Ce congé ne devrait pas être pris en compte dans l'établissement des limites d'aide pour toute la durée de vie.**



## S'assurer que les prêts du PCPE augmentent en fonction des besoins des étudiants

Même si les dettes excessives constituent un problème grave, des prêts abordables peuvent être un mécanisme de soutien essentiel pour les étudiants qui poursuivent des études supérieures. Ces prêts doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'une formation post-secondaire.

« 31 % des étudiants canadiens ont atteint leur limite de prêt, ce qui signifie qu'ils ont des besoins financiers qui sont supérieurs au financement dont ils peuvent se prévaloir. »

La limite de prêt hebdomadaire du PCPE n'a pas augmenté depuis le budget fédéral de 2004<sup>31</sup>. Au cours de la même période, le coût des frais de scolarité et des frais obligatoires, ainsi que le coût de la vie, ont tous augmenté. Par conséquent, 31 % des étudiants canadiens ont atteint leur limite de prêt, ce qui signifie qu'ils ont des besoins financiers qui sont supérieurs au financement dont ils peuvent se prévaloir<sup>32</sup>.

Pour compenser ce manque à gagner, les étudiants sont confrontés à des choix déchirants. Ils peuvent entre autres se tourner vers des prêts privés, dont le taux d'intérêt est élevé et les conditions de remboursement très rigides. Ils peuvent également se tourner vers leur famille, qui sacrifie souvent sa propre stabilité financière pour couvrir le coût des études des enfants<sup>33</sup>. Le coût élevé de l'éducation ne concerne pas que les étudiants, il se répercute aussi sur les familles canadiennes.

L'augmentation de la limite de prêt hebdomadaire donnerait à près d'un demi-million d'étudiants de partout au pays<sup>34</sup> un accès aux fonds dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études et leur formation. L'ACAE s'oppose à l'augmentation des frais de scolarité à un taux supérieur à l'inflation en invoquant le fait que ces hausses seraient insoutenables, mais une amélioration de l'accès à une aide financière abordable est essentielle pour permettre aux étudiants de suivre la hausse du coût de la vie et des frais de scolarité attribuable à l'inflation.

- » **L'ACAE recommande au gouvernement fédéral d'ajuster la portion fédérale de la limite de prêt hebdomadaire en fonction des besoins réels des étudiants et des coûts de leur formation.**
- » **L'ACAE recommande également au gouvernement fédéral d'indexer la limite de prêt à la composante « éducation » de l'indice des prix à la consommation, afin de maintenir l'efficacité de ses prêts au fil du temps.**

31 Tim R. Raaflaub, *Programme canadien de prêts aux étudiants* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 8 novembre 2006). Consulté en ligne : <https://lop.parl.ca/content/lop/researchpublications/prb0343-f.htm>.

32 *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants 2011* (Ottawa : Bureau de l'actuaire en chef, juin 2012), p. 68. Consulté en ligne : [http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cslp-pcpe/Pages/CSLP\\_2011.aspx](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cslp-pcpe/Pages/CSLP_2011.aspx)

33 *Backgrounder: Parental Views on Post-Secondary Education* (Alliance canadienne des associations étudiantes, juin 2014). Consulté en ligne : <http://www.casa-acae.com/research?page=3>

34 En 2012-2013, le PCPE a versé un prêt à 472 000 étudiants à temps plein. *Rapport annuel : Programme canadien de prêts aux étudiants 2012-2013* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, 2014). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2013.html>



## Décaissement rapide de l'aide financière aux étudiants

Les délais pour le paiement des frais de scolarité dans les universités sont fermes : les établissements exigent le paiement des droits lors des premières semaines de cours, ou exigent un dépôt sur ces droits afin d'autoriser les étudiants à s'inscrire aux cours<sup>35</sup>. Les étudiants doivent également assumer les frais d'un déménagement, de leur hébergement et des manuels scolaires, ainsi que des autres articles nécessaires pour entreprendre leurs études.

L'aide financière du PCPE ne peut être versée aux étudiants qu'après la première journée de leur période d'étude. Cette date est postérieure à la date de paiement dans la plupart des établissements et, par conséquent, de nombreux étudiants se retrouvent sans

ressources au moment où ils en ont le plus besoin. L'absence d'avances constitue un obstacle inutile, surtout pour ceux qui n'ont pas d'autres sources de financement.

Les coûts « immédiats » constituent un obstacle majeur pour les étudiants à faible revenu<sup>36</sup>. Un décaissement plus rapide de l'aide financière aiderait à atténuer ce problème.

» **L'ACAE demande au gouvernement fédéral de verser l'aide financière du PCPE au moins une semaine avant le début des classes ou avant la date d'échéance pour le paiement des frais de scolarité fixée par les établissements d'enseignement postsecondaire.**

## Réduire le taux d'intérêt des prêts d'études publics

Les taux d'intérêt des prêts d'études sont bien supérieurs à ceux du marché. Les étudiants au Canada bénéficiant d'une aide financière publique paient des intérêts à un taux considérablement plus élevé que le taux préférentiel des banques, plus le coût d'emprunt du gouvernement<sup>37</sup>.

Les EP ne sont pas qu'un investissement individuel. Le Canada bénéficie, socialement et économiquement, d'une population éduquée et compétente. Les EP sont essentielles pour favoriser une économie concurrentielle et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Les taux d'intérêt actuels s'appliquant aux prêts d'études du Canada sont élevés et ne reflètent pas les principes du PCPE à titre de programme devant bénéficier à l'ensemble de la population. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle plus progressiste pour réduire la dette des étudiants du Canada.

» **L'ACAE propose au gouvernement fédéral de réduire immédiatement les taux d'intérêt actuels sur les prêts d'études afin de refléter le coût d'emprunt réel du gouvernement, tel que défini dans le PCPE. Ces taux d'intérêt doivent être abaissés dans le but ultime d'éliminer tout intérêt payé sur des prêts d'études canadiens.**



35 Voir par exemple « Tuition Deposit: New for Fall 2014 » (University of Alberta). Consulté en ligne : <http://www.registrarsoffice.ualberta.ca/Registration-and-Courses/How-to-Register/Tuition-Deposit.aspx>

36 L'impact des bourses : endettement et persévérance des étudiants de niveau postsecondaire (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, juillet 2006). Consulté en ligne : <http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/Impact-bourses-juillet06.pdf>

37 Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2014 (Ottawa : Bureau de l'actuaire en chef, 2015), 12. Consulté en ligne : [http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/Docs/CSLP\\_2014.pdf](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/Docs/CSLP_2014.pdf)

## Séparation des taux d'intérêt publics et privés sur les prêts d'études canadiens

Tel que décrit ci-dessus, les taux d'intérêt s'appliquant aux prêts d'études canadiens sont excessivement élevés. On peut obtenir une hypothèque ou un prêt automobile à un taux inférieur à celui des prêts d'études du gouvernement. Le paiement des intérêts représente environ le quart ou le tiers du montant total remboursé. Les raisons invoquées pour expliquer cette situation comprennent les coûts associés au service des intérêts de la dette pendant que l'emprunteur est aux études et le risque que représentent ces prêts aux étudiants. Par conséquent, les taux d'intérêt reposent en partie sur le taux de défaut de paiement des étudiants. Des taux de défaut élevés entraînent forcément des taux d'intérêt plus élevés.

« On peut obtenir une hypothèque ou un prêt automobile à un taux inférieur à celui des prêts d'études du gouvernement. »

Les étudiants qui fréquentent des établissements privés à but lucratif sont beaucoup plus susceptibles d'être en défaut de paiement que les étudiants du système public. Des études statistiques du PCPE révèlent des taux de défaut pour les établissements privés près de

52 % supérieurs à ceux des collègues, et 160 % supérieurs à ceux des universités<sup>38</sup>. Compte tenu de ce taux de défaut élevé pour les établissements privés à but lucratif, les taux d'intérêt cumulatifs pour l'ensemble des prêts consentis aux étudiants des établissements publics et privés alourdissent considérablement les intérêts que doivent payer les étudiants du système public. Cette situation a des répercussions négatives sur l'abordabilité des EP publiques.

L'ACAE croit que les étudiants du système public ne devraient pas être pénalisés pour le risque associé aux établissements d'enseignement postsecondaire privés à but lucratif.

» **L'ACAE demande que le remboursement des prêts d'études canadiens soit séparé en fonction de deux volets distincts, soit un volet pour les emprunteurs qui ont fréquenté des établissements publics et l'autre pour ceux qui ont fréquenté des établissements privés à but lucratif. Le niveau d'intérêt payé sur des prêts d'études canadiens dans le cadre de chaque système devra être réévalué en fonction des profils de risque respectifs.**

## Créer un mécanisme d'appel efficace

Le PCPE détermine l'admissibilité d'un étudiant à une aide financière au moyen d'un processus d'évaluation des besoins, qui permet de calculer les coûts et les ressources qu'anticipe l'étudiant. Si l'on calcule que les coûts d'un étudiant seront supérieurs à ses ressources, il sera admissible à une aide financière du PCPE.

De nombreux étudiants se retrouvent dans des situations uniques qui ne sont pas prévues par le processus d'évaluation du PCPE.

L'absence d'un processus d'appel national normalisé relevant du PCPE signifie que les étudiants sont obligés d'accepter les décisions, fort variables, rendues dans le cadre des programmes de prêt provinciaux et, dans certains cas, doivent accepter qu'ils n'auront droit à rien pour répondre à leurs besoins financiers qui ne sont pas couverts.

L'ACAE demande aux responsables du PCPE de réévaluer le processus d'appel de l'évaluation des besoins pour s'assurer que les étudiants puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin. Plus particulièrement, l'ACAE recommande ce qui suit :

- » **Établir un processus d'appel pour le montant maximal de prêt et d'autres décisions relatives aux bourses.**
- » **Le mécanisme d'appel doit reposer sur les principes d'équité et d'efficacité pour que les étudiants obtiennent une décision rapidement.**
- » **Dans le cadre du mécanisme d'appel, il faut également transmettre à l'étudiant le motif justifiant la décision rendue, ainsi que les autres options qui lui sont offertes et les coordonnées de toute personne-ressource qui pourra lui venir en aide.**

## Période de non-remboursement libre d'intérêt

Au moment où ils obtiennent leur diplôme, les étudiants ayant un prêt du PCPE ont droit à une période de non-remboursement de six mois. Cependant, les intérêts sur le prêt continuent de s'accumuler, ce qui alourdit encore plus la dette des étudiants.

**« La durée moyenne de la recherche d'emploi en 2016 était de 19,8 semaines, ou environ 5 mois. »**

Cette situation est problématique car les étudiants ne trouvent pas forcément un emploi tout de suite après l'obtention de leur diplôme. La durée moyenne de la recherche d'emploi en 2016 était de 19,8 semaines, ou environ 5 mois<sup>39</sup>. Le fait d'accorder aux nouveaux diplômés suffisamment de temps pour trouver un emploi rémunéré sans accumuler d'intérêt sur leur dette refléterait la situation du marché du travail actuel sans alourdir inutilement le fardeau des étudiants qui ont déjà une dette à rembourser.

Certains étudiants ne savent pas que les intérêts continuent de s'accumuler pendant la période de « non-remboursement », également appelée « délai de grâce » dans diverses sources d'information sur l'aide financière. Cela entraîne une certaine confusion pour les étudiants, car en matière de cartes de crédit,

la « période de grâce » fait référence à une période pendant laquelle aucun paiement n'est requis, et aucun intérêt ne s'accumule<sup>40</sup>. Ce problème a été souligné dans l'évaluation sommative du PCPE de 2011, où l'on indique que « le terme délai de grâce peut induire en erreur certains emprunteurs » et « que certaines provinces n'exigent pas que les intérêts sur les prêts d'études provinciaux s'accumulent pendant cette période de six mois<sup>41</sup> ».

En effet, l'Ontario et l'Alberta prévoient une période de non-remboursement sans intérêt de 6 mois pour leurs prêts provinciaux. Cela ajoute à la confusion des étudiants qui ont des prêts provinciaux sans intérêts et des prêts fédéraux avec intérêts pendant cette même période de six mois.

En accordant six mois aux nouveaux diplômés pour se trouver du travail, on reconnaît que c'est généralement le temps qu'il faut pour trouver un emploi dans notre économie actuelle; cela permettrait également de mieux coordonner les programmes fédéraux et provinciaux au pays et d'éviter l'alourdissement non intentionnel du fardeau des étudiants.

**» L'ACAE maintient que la « période de non-remboursement/délai de grâce » de 6 mois s'appliquant aux prêts d'études canadiens devrait être libre d'intérêt.**

39 *Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée du chômage selon le sexe et le groupe d'âge, tableau CANSIM 282-0048* (Statistique Canada). Consulté en ligne : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820048&retrLang=fra>

40 « Student Loan Activist Says Feds Misuse Term "Grace Period" » *Maclean's Magazine*, (1er juin 2009). Consulté en ligne : <http://www.macleans.ca/education/uniandcollege/student-loan-activist-says-ottawa-misuses-term-grace-period/>

41 *Évaluation sommative : Programme canadien de prêts aux étudiants, juin 2011* (Ottawa, Emploi et Développement social Canada, 2011). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/apprentissage-2011-juin.html>

## Aide au remboursement

Le Programme d'aide au remboursement (PAR), annoncé par le gouvernement du Canada en août 2008, est un programme de remboursement de prêt reposant sur le revenu qui vise à atténuer les effets négatifs du remboursement d'un prêt, comme les coûts importants découlant des intérêts composés. Le PAR remplaçait les programmes d'exemption de paiement d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement, qui visaient exactement les mêmes objectifs. Depuis 2011, le PAR a aidé près de 185 000 étudiants à rembourser leurs prêts<sup>42</sup>.

### « Aucun remboursement n'est exigé pour les emprunteurs gagnant moins de 25 000 \$. »

Le PAR s'assure que le remboursement des prêts n'est exigé que lorsque le revenu de l'emprunteur dépasse un seuil préétabli. En d'autres mots, les emprunteurs ne sont tenus de rembourser leurs prêts que s'ils gagnent un revenu supérieur à un certain montant. En vertu des règles actuelles, introduites dans le budget de 2016, aucun remboursement n'est exigé pour les emprunteurs gagnant moins de 25 000 \$. Le seuil de revenu à partir duquel le remboursement est exigé augmente en fonction de la taille de la famille<sup>43</sup>. Au-dessus du seuil de revenu minimum, le montant du remboursement est limité à un maximum de 20 % du revenu de l'emprunteur.

L'ACAE est consciente des avantages que procure le PAR aux étudiants, notamment les modalités de remboursement abordables fondées sur le revenu, la suspension de l'accumulation des intérêts sur les portions impayées du prêt et le fait que tous les demandeurs qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent bénéficier du soutien de ce programme.

Cependant, l'ACAE constate quelques problèmes avec le PAR. En effet, le PAR calcule les paiements abordables en fonction du revenu brut et non du revenu disponible. L'ACAE juge que le calcul de ces paiements doit reposer sur le revenu après impôt, pour ainsi tenir

compte des disparités provinciales relatives au taux d'imposition et au coût de la vie. En outre, les emprunteurs qui sont en situation de défaut de paiement ne sont pas admissibles au PAR tant qu'ils n'ont pas remboursé les paiements déjà dus et que leur dette n'est pas en règle. Cette condition impose un obstacle à ceux qui ont le plus besoin du programme.

Le PAR pourrait également être amélioré pour les emprunteurs qui touchent des prestations d'assurance-emploi (AE). Le niveau de revenu en-deçà duquel les emprunteurs n'ont pas à effectuer de remboursement sur leurs prêts est de 25 000 \$ par année. Actuellement, le montant maximal que peut toucher un bénéficiaire de l'AE est de 543 \$ par semaine<sup>44</sup> ou 28 236 \$ par année. Les bénéficiaires de l'AE font face à des pressions énormes, alors que leurs revenus diminuent de façon considérable et rapidement; cependant, le coût de la nourriture, du transport, du logement et d'autres services publics ne diminue pas de façon proportionnelle. En vertu du modèle actuel, les bénéficiaires de l'AE détenant un prêt d'études pourraient devoir rembourser ce prêt puisque le montant maximal reçu est supérieur au seuil du PAR.

### Utilisateurs du Programme d'aide au remboursement

Femmes

66%

Hommes

33%

Dans le même esprit, l'ACAE souhaiterait qu'il existe une option du PAR pour les emprunteurs en congé parental, soit pendant leurs

<sup>42</sup> PCPE Rapport annuel 2013-2014 (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, avril 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2014.html>

<sup>43</sup> Programme d'aide au remboursement (Emploi et Développement social Canada, novembre 2013). Consulté en ligne : [http://www.canlearn.ca/eng/loans\\_grants/repayment/help/repayment\\_assistance.shtml](http://www.canlearn.ca/eng/loans_grants/repayment/help/repayment_assistance.shtml)

<sup>44</sup> Prestations régulières de l'assurance-emploi (Emploi et Développement social Canada, 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/prestations-reguliere.html>

études ou après les avoir terminées. Dans l'analyse fondée sur le sexe du budget de 2016, on révélait que 60 % des emprunteurs du PCPE et 66 % des utilisateurs du PAR sont des femmes<sup>45</sup>. La moyenne d'âge d'un premier accouchement était de 28,5 ans au Canada en 2011,<sup>46</sup> et près de 200 000 personnes demandent des prestations de congé parental de l'AE chaque année<sup>47</sup>. Le diplômé d'études post-secondaires moyen a entre 22 et 24 ans<sup>48</sup> et la période de remboursement moyenne pour des prêts du PCPE est de 9,5 ans<sup>49</sup>. Comme l'emprunteur moyen rembourse ses prêts jusque dans sa trentaine, il est évident que bon nombre d'entre eux seront en congé parental à un moment donné de cette période de remboursement.

**« Un volet du PAR dédié aux congés parentaux permettrait de combler ce manque à gagner tout en favorisant la participation des femmes au marché du travail. »**

Certains nouveaux parents reçoivent des prestations parentales de l'AE, plus un complément de revenu de leur employeur, mais pour bon nombre d'entre eux, un congé parental se traduit par une importante baisse de revenu. Un grand nombre de travailleurs autonomes ou de personnes en précarité d'emploi ne sont pas du tout admissibles aux prestations parentales de l'AE<sup>50</sup>. Certains pourraient alors devenir admissibles au PAR en raison de la baisse de leurs revenus, mais nous déplorons le fait que ce programme soit encore mal connu. D'autres sont susceptibles d'être exclus du programme car leur revenu de congé parental est légèrement supérieur aux seuils d'admis-

sibilité du PAR, mais cela n'empêche pas le remboursement de leur dette de rester particulièrement difficile dans ces circonstances.

Cette situation est particulièrement problématique car, comme le soulignent les experts, les paiements mensuels calculés en fonction du revenu dans le cadre du programme actuel sont très élevés pour les emprunteurs dont le revenu se trouve dans la fourchette des 25 000 \$ à 50 000 \$<sup>51</sup>. La prestation de congé parental de l'AE, après tout, ne remplace que 55 % du revenu assurable de chaque parent, jusqu'à un plafond annuel (établi à 51 300 \$ en 2017) »<sup>52</sup>. Un volet du PAR dédié aux congés parentaux permettrait de combler ce manque à gagner tout en favorisant la participation des femmes au marché du travail.

En outre, dans le cadre du PAR, les emprunteurs admissibles doivent présenter une nouvelle demande tous les six mois. Compte tenu de la lourdeur du processus de demande, cette obligation impose un fardeau excessif aux participants du programme, notamment une lourde paperasserie, des méthodes de confirmation de revenu et des procédures d'envoi après une première inscription au programme inutilement strictes. Ainsi, l'ACAE s'inquiète au sujet de l'utilisation du PAR et de la participation au programme. Les taux d'utilisation montrent que même si davantage de participants au PAR proviennent des universités, le taux d'utilisation le plus élevé est observé chez des participants d'établissements privés, et ce, dans une vaste proportion. Ce constat reflète les niveaux de diplomation généralement plus faibles que l'on observe dans les programmes privés. Même si de nombreux étudiants bénéficient du PAR, les coûts du programme

45 *Bâtir une classe moyenne forte : Budget 2017* (déposé à la Chambre des communes par l'Honorable William Francis Morneau, 22 mars 2017). Consulté en ligne : <https://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>

46 *Fécondité : moins d'enfants, mères plus âgées* (Statistique Canada, 13 novembre 2014). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2014002-fra.htm>

47 Jennifer Robson, « Parental Benefits in Canada: Which Way Forward? » *IRPP Study 63* (mars 2017) : 3-4. Consulté en ligne : <http://irpp.org/wp-content/uploads/2017/03/study-no63.pdf>

48 Meghan Dale, *Les tendances de la composition selon l'âge des étudiants et des diplômés collégiaux et universitaires* (Statistique Canada, 2010). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010005/article/11386-fra.htm>; Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année : Rapport général (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015). Consulté en ligne : [http://www.cusc-ccre.ca/CUSC\\_2015\\_Graduating\\_Master\\_Report\\_French.pdf](http://www.cusc-ccre.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf)

49 *RAFEO Outil d'estimation de remboursement* (Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario). Consulté en ligne : [https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/education/termes-revision.html-financial-aid/student-loan/student-loans/pay-back/revision-terms.html?wbdisable=true](https://osap.gov.on.ca/AidEstimator1718Web/enterapp/debt_calculator.xhtml?commonTask=Y; Prêts d'études, révision des modalités (Emploi et Développement social Canada). Consulté en ligne : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/education/termes-revision.html-financial-aid/student-loan/student-loans/pay-back/revision-terms.html?wbdisable=true)

50 Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen, *Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants* (Statistique Canada, 2012). Consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012002/article/11697-fra.htm>; Jennifer Robson, « Parental Benefits in Canada: Which Way Forward? » *IRPP Study 63* (mars 2017) : 4. Consulté en ligne : <http://irpp.org/wp-content/uploads/2017/03/study-no63.pdf>

51 Alex Usher, *Comparing International Student Loan Repayment Plans* (Higher Education Strategy Associates, 30 novembre 2016). Consulté en ligne : <http://higherstrategy.com/comparing-international-student-loan-repayment-plans/>

52 Jennifer Robson, « Parental Benefits in Canada: Which Way Forward? » *IRPP Study 63* (mars 2017) : 3-4. Consulté en ligne : <http://irpp.org/wp-content/uploads/2017/03/study-no63.pdf>



étaient d'environ 123 millions de dollars en 2012-2013 et de 141,5 millions de dollars en 2013-2014<sup>53</sup>, ce qui est de beaucoup inférieur à la valeur des prêts radiés pour défaut de paiement. Cela laisse entendre que le PAR serait plus accessible si le programme était simplifié, pour ainsi aider davantage d'étudiants à éviter un défaut de paiement et améliorer la viabilité générale du PCPE.

**« Le niveau de remboursement au-dessus du seuil de 20 % des revenus d'un emprunteur est trop élevé, surtout pour ceux qui gagnent plus de 25 000 \$, mais dont le revenu reste relativement faible. »**

Enfin, le niveau de remboursement au-dessus du seuil de 20 % des revenus d'un emprunteur est trop élevé, surtout pour ceux qui gagnent plus de 25 000 \$, mais dont le revenu reste relativement faible<sup>54</sup>. Si l'on faisait passer ce pourcentage de 20 % à 10 %, cela favoriserait la capacité de remboursement des participants au PAR. En outre, le PAR pourrait être offert à davantage d'étudiants en relevant les seuils

de revenus ouvrant droit à une exemption de paiement.

LACAE propose les changements suivants au PAR :

- » **Fonder le calcul du paiement abordable sur le revenu après impôt, plutôt que sur le revenu brut familial.**
- » **Éliminer l'obligation pour les emprunteurs en défaut de paiement de commencer à effectuer leurs remboursements avant d'être admissibles au PAR.**
- » **Exempter les bénéficiaires de l'AE du remboursement de leur prêt.**
- » **Offrir une option « congé parental » dans le cadre du PAR au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.**
- » **Un processus amélioré et plus efficace d'inscription au PAR, sans dépasser une demande de renouvellement par année.**
- » **Réduire le pourcentage du revenu alloué au remboursement de 20 % à 10 %.**

<sup>53</sup> *Rapport annuel : Programme canadien de prêts aux étudiants 2012-2013* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, 2014). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2013.html>;

*Programme canadien de prêts aux étudiants : rapport annuel 2013-2014* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, 2016). Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/pcpe-2014.html>

<sup>54</sup> Alex Usher, *Comparing International Student Loan Repayment Plans* (Higher Education Strategy Associates, 30 novembre 2016). Consulté en ligne : <http://higherstrategy.com/comparing-international-student-loan-repayment-plans/>



# Résumé des changements proposés

L'Alliance canadienne des associations étudiantes veut s'assurer qu'aucun étudiant qualifié ne se voit refuser l'accès aux EP. L'aide financière aux étudiants aide ces derniers à couvrir les coûts associés à la poursuite d'études supérieures, et il est faut absolument éviter que le manque de ressources financières ne devienne un obstacle à l'accès ou à la persévérance, peu importe le milieu d'où l'on provient.

## Étudiants autochtones :

- Financer pleinement l'arriéré du PAEP et investir dans une aide financière pour tous les étudiants autochtones et inuits admissibles en fonction des coûts réels de la formation.
- Verser des fonds du PAEP aux conseils de bande pour des tâches de nature administrative.
- Créer une aide financière pour tous les étudiants autochtones, incluant les Métis et ceux qui n'ont pas de statut.

## Bourses :

- Créer de nouvelles mesures d'admissibilité aux bourses pour les groupes sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Élargir la portée des bourses canadiennes pour étudiants afin d'inclure les étudiants des cycles supérieurs.
- Indexer les bourses en fonction du volet « éducation » de l'IPC.

## Étudiants handicapés :

- Augmenter la valeur de la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente de 50 %.
- Le PCPE devrait réviser sa définition « d'incapacité permanente » afin de mieux refléter la diversité des besoins des étudiants.
- Le PCPE devrait permettre aux étudiants handicapés de prendre un congé pour raisons médicales d'au moins deux ans.

## Prêts d'études et administration de l'aide financière :

- Taux d'intérêt plus faibles s'appliquant au coût d'emprunt du gouvernement et volets distincts « privé et public » afin d'éliminer éventuellement les taux d'intérêt.
- Augmenter les limites de prêts pour combler les manques à gagner et indexer les niveaux d'aide maximum au volet « éducation » de l'IPC.
- Verser l'aide financière au moins 1 semaine avant la date butoir pour le paiement des frais de scolarité.
- S'assurer que tous les étudiants peuvent se prévaloir d'un processus d'appel accessible et simple, qui leur permet d'obtenir une rétroaction sur les motifs invoqués et sur l'issue de leur appel.

## Aide au remboursement :

- Éliminer immédiatement l'accumulation des intérêts pendant la « période de non-remboursement/délai de grâce » de 6 mois pour tous les prêts d'études.
- Fonder les calculs du PAR sur le revenu après impôt et offrir, dans le cadre du PAR, des options s'adressant aux emprunteurs bénéficiant de l'AE et à ceux qui sont en congé parental.
- Permettre aux emprunteurs en défaut de paiement de devenir admissibles au programme et simplifier le processus d'inscription au PAR.
- Dans le cadre du PAR, réduire le pourcentage de revenu qui doit être alloué au remboursement de 20 % à 10 %.

Grâce à ces réformes de l'aide financière aux étudiants du Canada, l'ACAE croit que les Canadiens et le pays dans son ensemble bénéficieront davantage d'un système d'éducation postsecondaire qui est réellement accessible, abordable, novateur et de la plus grande qualité possible.

# Nos membres



## À propos de l'ACAE

Fondée en 1995, l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est une organisation nationale non partisane et sans but lucratif composée de 22 associations étudiantes qui représentent 255 000 étudiants de niveau postsecondaire d'un océan à l'autre. Grâce à son partenariat avec l'Union étudiante du Québec et ses 8 membres, qui représentent 79 000 étudiants, l'ACAE transmet d'une seule voix le message des étudiants au gouvernement fédéral. L'ACAE fait la promotion d'un système d'éducation postsecondaire accessible, abordable, innovateur et de grande qualité.



# CASA | ACAE

Canadian Alliance of Student Associations  
Alliance canadienne des associations étudiantes



130 rue Slater, pièce 410, Ottawa ON, K1P 6E2



[acaе-casa.com](http://acaе-casa.com)



613.236.3457



[info@casa.ca](mailto:info@casa.ca)



[@CASAACAE](https://twitter.com/CASAACAE)



[/CASAACAE](https://facebook.com/CASAACAE)



[@CASAACAE](https://instagram.com/CASAACAE)